

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023\_06\_027-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 27 juin 2023**  
**Convocation du 20 juin 20223**

**N° 2023\_06\_027**

**Objet : Jeunesse - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité Adolescent Demande de subvention CAF**

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

**Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance et des actions sociales** rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de la convention territoriale globale, souhaite développer le dispositif CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité porté par la CAF.

Ce dispositif permet à un groupe de 10 collégiens de bénéficier d'un accompagnement après les cours dans les locaux du collège Henri Ageron à Vallon Pont d'Arc. Ce dispositif peut s'ouvrir à d'autres lieux sur le territoire.

Ce dispositif engage la collectivité à respecter la Charte National de l'Accompagnement à la Scolarité, promouvoir le bénévolat en renforcement des équipes professionnelles, favoriser la place des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, permettre un accès aux savoirs et compétences des collégiens par l'art, la culture et le sport.

En contrepartie, la CAF soutien financièrement cette action à hauteur de 7 800 € maximum et peut octroyer un bonus de 2 X 300 € si les axes « culture » et « parentalité » sont mis en avant.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif et à la demande de subvention s'y rapportant,

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
À l'unanimité à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Autorise** le Président à solliciter et signer tous les documents nécessaires à cette demande de labélisation et de subvention auprès de la CAF.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON